

L'an **deux mil huit, le vingt novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES-MOREAU-FETAZ, PELLOUX.
Mmes. SOUTON, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Excusés : Mme BURLET – M. JUVANON
Secrétaire : Mme SOUTON

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre

FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CIAGE - AIRE DE JEUX

Mme le Maire informe l'assemblée d'une possibilité de subvention de la part de la CIAGE. Effectivement, la CIAGE a décidé de faire bénéficier l'ensemble des communes adhérentes d'un fonds de concours, réparti selon le critère de la contribution des ménages et entreprises.

Pour LA FLACHERE, cette contribution s'élèverait à 4 360 €.

Mme le Maire contenu des projets en attente, propose à l'assemblée de l'affecter à celui de l'aire de jeux dont le montant global est de 23 108.50 € HT.

Plan de Financement :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Conseil Général | 7 153 € |
| Fonds de concours CIAGE | 4 360 € |
| Autofinancement | 11 595.50 € |
| TOTAL H.T. | 23 108.50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De solliciter un fond de concours auprès de la CIAGE.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe l'assemblée d'effectuer le virement de crédits suivant :

| | |
|---|-----------|
| Augmentation des crédits au compte 67 (charges exceptionnelles) | + 1 000 € |
| Diminution des crédits au compte 022 (dépenses imprévues) | - 1 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
D'approuver le virement de crédits au budget eau et assainissement.